



Municipalité de Saint-Claude

295, route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 7 mars 2022

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 mars 2022 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Tel que permis par le gouvernement depuis le 21 février 2022, le conseil a le choix, de tenir les séances en présence avec public et sans passeport vaccinal.

Les membres du conseil ont décidé de participer en personne aux séances du conseil.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Absent **M. Yves Gagnon, conseiller district 3**

La directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil ont décidé de participer en personne aux séances du conseil.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 7 MARS 2022

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Présentation des états financiers – questions
- 5- Demande des Récoltes du grenier : point de chute – marché paniers de légumes

- 6- Demande d'Alain Boucher : travaux correctif, 124, chemin Larochelle écoulement de l'eau
- 7- Période de questions
- 8- Règlement no 2022-332 règlement concernant la préservation du lac
 - a) Avis de motion
 - b) Dépôt du projet de règlement
- 9- Incendie
 - a) Vente perceuse à glace
- 10- Voirie
 - a) Ajout remplaçant dans la liste des conducteurs supplémentaires
 - b) Engagement journalier, autres tâches
 - c) Renouvellement inscription des véhicules lourds
 - d) Fauchage de bord de route
 - e) Appel d'offres gravier – pierre – ardoise
 - f) Appel d'offres travaux TECQ 2019-2023 travaux de voirie
- 11- Loisirs
 - a) Responsables du terrain de balle
 - b) Le vent dans les Arts : demande d'appui financier projet intergénérationnel
 - c) Projet murale – estrade de balle avec Groupe Entraide – demande MRC fonds culturel
- 12- MRC : bac de récupération polystyrène
- 13- Achats pour le poste de lavage
- 14- Achat d'enseignes
- 15- Financement règlement emprunt 2021-328 travaux de voirie
 - a) Résolution d'adjudication du contrat
 - b) Résolution de concordance
- 16- Plan de mesures d'urgence – planification de rencontre avec les bénévoles
- 17- Procédure arrérages de taxes, saisies d'exécution
- 18- Période de questions
- 19- Comptes
- 20- Correspondance
- 21- Varia

2022-03-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-02 PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les procès-verbaux du 7 février 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

DÉPÔT PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers préparés par la firme MNP pour l'année 2021 sont déposés, présentés et acceptés.

Monsieur Louis Desautels, représentant de la firme GAGNE DESAUTELS CPA INC., explique les états financiers 2021. Il confirme l'audit des états financiers par la firme MNP.

Aucune question concernant la santé financière et la situation de la municipalité reliée aux états financiers.

Sommaire de la rémunération des élus

	Rémunération \$	Allocation \$
Hervé Provencher	8 510	4 255
Marco Scrosati	2 837	1 418
Yves Gagnon	2 837	1 418
Étienne Hudon-Gagnon	2 837	1 418
Yvon Therrien	2 837	1 418
Lucie Coderre	2 837	1 418
Suzanne Vachon	2 128	1 064
Nicole Caron	709	355
Total	25 532	12 764

Ce sommaire sera déposé dans les documents sur le site internet de la municipalité.

DEMANDE DES RÉCOLTES DU GRENIER : POINT DE CHUTE – MARCHÉ PANIERS DE LÉGUMES

Madame Marie-Ève Parr, les récoltes du grenier ont fait une demande en date du 20 février 2022 pour mettre en place un point de livraison pour des paniers de légumes dans le secteur du lac Boissonneault.

Le conseil reporte cet item afin de valider la possibilité de point de chute au Camping des Baies.

DEMANDE DE MADAME JOHANNE MATHIEU ET MONSIEUR ALAIN BOUCHER : TRAVAUX CORRECTIF, 124, CHEMIN LAROCHELLE ÉCOULEMENT DE L'EAU

Madame Johanne Mathieu et Monsieur Alain Boucher, propriétaires du 124, Larochelle ont fait une demande en date du 22 février 2022 pour des travaux correctifs pour l'écoulement des eaux à la suite des travaux de pavage du chemin.

Lors de la deuxième visite du responsable de voirie, Ghislain Daigle, des correctifs ont été apportés. Les opérations de déglacage ont corrigé la situation.

L'équipe de voirie fera une surveillance accrue pour contrôler l'accumulation de glace et neige à proximité du 124, chemin Larochelle afin de canaliser l'eau de fonte au ponceau qui traverse le chemin Larochelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÈGLEMENT NO 2022-332 RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉSERVATION DU LAC

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 2022-332 CONCERNANT LA PRÉSERVATION DU LAC, LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC BOISSONNEAULT

Le conseiller Marco Scrosati donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le lac Boissonneault.**

PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT NO 2022-332 CONCERNANT LA PRÉSERVATION DU LAC, LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC BOISSONNEAULT

Le projet de **RÈGLEMENT NO 2022-332** concernant les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le Lac Boissonneault est déposé en même temps que l'avis de motion.

INCENDIE :

2022-03-03 VENTE PERCEUSE A GLACE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de vendre une perceuse à glace de 8 pouces;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement a été mis en vente dans l'info municipal de février 2022 et qu'une seule offre a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de vendre la perceuse à Madame Marlène Corriveau pour un montant de 200\$.

Que le montant doit être versé à la municipalité de Saint-Claude avant la prise de possession.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

VOIRIE :

2022-03-04 ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lucas Fréchette Roy, a donné son nom pour faire partie de l'équipe des réservistes pour le service de voirie et que ce dernier est actuellement pompier volontaire pour la brigade incendie, lettre en date du 15 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une personne additionnelle de journalier opérateur remplaçant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'ajouter la personne suivante au poste de journalier opérateur remplaçant;

Liste

Nom	
Dany Maurice	Contractuel
Lucas Fréchette Roy	Échelon selon l'expérience

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-05 ENGAGEMENT JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Scott Maurice a signifié son intérêt pour accomplir diverses tâches (pelouse, fouette, peinture, terrain de balle et autres);

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a été engagé en septembre dernier pour être responsable de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'engager

Nom	Poste	Taux horaire
Scott Maurice	Journalier	15\$

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-06 RENOUELEMENT D'INSCRIPTION DES VÉHICULES LOURDS

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux exigences gouvernementales, il est nécessaire d'effectuer des inscriptions annuelles des camions lourds du service de voirie et incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati et appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le conseil autorise la directrice générale, sec-très., France Lavertu, à remplir les formulaires requis pour l'inscription des véhicules lourds au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'en payer les frais de 146\$ pour l'ensemble de la flotte des véhicules pour les années 2022.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-07 FAUCHAGE DE BORD DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité octroie un contrat de fauchage de bord de route pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'engager Monsieur Marc Morin pour effectuer le fauchage des bordures de routes au coût de 2 200\$ plus taxes.

QUE la municipalité mandate et autorise le responsable de la voirie à convenir d'une date et des modalités pour l'exécution des travaux de fauchage.

QUE les travaux devront être réalisés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2022.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-08 APPEL D'OFFRES - ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES (PIERRE, GRAVIER, ARDOISE SABLE ET ABRASIF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a besoin de différents matériaux granulaires (concassé, pierre, gravier et ardoise), sable et abrasif aux fins d'exécuter des travaux sur différents chemins de son territoire au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et que le conseil a, par son règlement numéro 2018-313, délégué le pouvoir à la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron **et résolu** que le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour l'achat de différents matériaux granulaires (pierre, gravier, ardoise), sable et abrasif, avec un prix par tonne métrique selon les différentes quantités approximatives estimées pour travaux mineurs ou réparations ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-09 APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a soumis une offre de service afin de préparer le document d'appel d'offres et le bordereau de soumission pour les travaux de la TECQ, soit 800\$;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et que le conseil a, par son règlement numéro 2018-313, délégué le pouvoir à la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati résolu que le conseil autorise un appel d'offres sur SEAO pour des travaux de pavage; rue Lacasse, Lussier et Roy.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

LOISIRS

2022-03-10 ENGAGEMENT RESPONSABLE DU TERRAIN DE BALLE - REMPLAÇANT

CONSIDÉRANT QU'Alexis Dubuc et Antoine Therrien sont toujours intéressés à poursuivre l'entretien du terrain de balle pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE Scott Maurice a signifié son intérêt pour accomplir diverses tâches et que ce dernier a été engagé en septembre dernier pour être responsable de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de reconnaître l'expérience des travailleurs dans les conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager

RESPONSABLES

Nom	Taux horaire
Alexis Dubuc	17,25\$
Antoine Therrien, remplaçant	15\$
Scott Maurice, remplaçant	15\$

Tâches	Tarif
La préparation du terrain et journalier de voirie	Salaire horaire établi
L'entretien régulier pour les parties balle	30\$ fixe par soir
L'entretien pour les tournois	45\$ fixe par jour

QUE M. Alexis Dubuc devra référer au remplaçant (substituts) du terrain de balle dans le cas d'une impossibilité de sa part.

QUE le responsable doit voir à;

- L'entretien général du terrain et de la préparation du terrain avant le début des activités avec l'équipe de voirie.
- Le traçage des lignes, balai des abris avant la première partie de chaque soir de balle
- Il doit allumer et éteindre les lumières en temps opportun.
- Il doit remettre au marqueur le contrôle du tableau et le ranger à la fin de chaque soir.
- Il doit aussi effectuer ces tâches lors d'un tournoi.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-11 LE VENT DANS LES ARTS : DEMANDE D'APPUI FINANCIER - PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE *Le Vent dans les Arts a fait* une demande d'appui financier pour l'année 2022 et il souhaite une aide financière afin de finaliser le montage budgétaire de ce projet intergénérationnel. Le montant octroyé sera destiné directement aux aînés du Val-St-François, soit les RPA, les CHSLD, les CAB du territoire ou autre évènement.

CONSIDÉRANT QUE Le Vent dans les Arts qui œuvre principalement auprès des citoyens aînés du Val-Saint-François en Estrie.

CONSIDÉRANT QUE *Le Vent dans les Arts* développe le projet artistique avec des membres de la communauté du Val-Saint-François en Estrie pour le projet consiste à offrir *Une Tournée intergénérationnelle*, des spectacles sur mesure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de contribuer pour un montant de 250\$

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-12 PROJET DE MURALE - ESTRADE DE BALLE AVEC GROUPE ENTRAIDE - DEMANDE MRC FONDS CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE La MRC du Val-Saint-François a annoncé l'ouverture de l'appel de projets annuel du Fonds d'initiatives culturelles (FIC). Cette année, ce sont 34 016 \$ qui seront investis pour soutenir des projets culturels ayant des retombées économiques et sociales significatives pour la population de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent être déposés avant le 22 avril 2022 et doivent s'inscrire dans au moins un des objectifs du Fonds d'initiatives culturelles.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Entraide de Saint-Claude, OSBL, souhaite déposer un projet de murale au dos de l'estrade du terrain de balle afin d'égayer visuellement le cœur du village par ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE le conseil municipal appuie grandement le projet du Groupe Entraide soit la réalisation d'une murale (peinture) au dos de l'estrade du terrain de balle, projet qui sera déposé au programme FIC.

QUE le conseil puisse contribuer financièrement au projet pour la réalisation de ce dernier et désire collaborer aux différentes étapes de réalisation.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-13 MRC : BAC DE RÉCUPÉRATION POLYSTYRÈNE

CONSIDÉRANT QUE le projet pour l'installation des points de dépôt municipaux pour la récupération du polystyrène se poursuit. La fabrication des 20 bacs par l'entreprise *Millette et fils* de Lawrenceville est terminée et les bacs seront entreposés en attendant la distribution aux municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude soit intéressée à installer un bac de récupération pour le polystyrène sur leur territoire et désire acquérir un bac de récupération au coût 220\$.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-14 ACHATS POSTE DE LAVAGE

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que des plantes exotiques envahissantes causent d'importants dommages à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude fait les démarches d'adoption d'un règlement no 2022-332 afin d'implanter un poste de lavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le conseil autorise l'acquisition des équipements requis pour l'implantation d'un poste de lavage, et ce en collaboration avec les gestionnaires l'Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault pour un montant de +/- 15 000\$;

- Ponceaux d'entrée
- Remorque
- Laveuse à pression
- Réservoirs
- Autres

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-15 ACHAT D'ENSEIGNES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude souhaite installer de nouveaux panneaux de bienvenue aux entrées principales de la municipalité (Route de l'Église, ch. Goshen et Route 249) et ce plus au goût du jour.

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments et infrastructures (ex : Bibliothèque Irène-Duclos, Station d'épuration, centre Quatre Vents, Hôtel de Ville) seront également identifiés.

CONSIDÉRANT QU'une subvention au projet structurant a été acceptée par la MRC pour un montant de 9 000\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil autorise l'acquisition des enseignes incluant l'installation par la compagnie d'Enseignes A. Gagnon pour un montant de +/- 20 000\$.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

FINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT 2021-328 TRAVAUX DE VOIRIE

RÈGLEMENT NO 2021-328 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de voirie et de pavage du chemin Larochelle, du chemin Saint-Pierre, d'une partie du chemin St-Cyr, d'une partie de la rue Gérard, de la rue Lepage-Vigneux, pavage du stationnement du centre Aux Quatre Vents.

2022-03-16 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	7 mars 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 mars 2022
Montant :	865 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Claude a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mars 2022, au montant de 865 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

225 200 \$	2,69000 %	2023
231 200 \$	2,69000 %	2024
46 500 \$	2,69000 %	2025
47 800 \$	2,69000 %	2026
315 000 \$	2,69000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,69000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

225 200 \$	1,70000 %	2023
231 200 \$	2,10000 %	2024
46 500 \$	2,30000 %	2025
47 800 \$	2,40000 %	2026
315 000 \$	2,50000 %	2027

Prix : 98,86300

Coût réel : 2,73918 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

225 200 \$	2,96000 %	2023
231 200 \$	2,96000 %	2024
46 500 \$	2,96000 %	2025
47 800 \$	2,96000 %	2026
315 000 \$	2,96000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,96000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Claude accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 865 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2021-328. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

2022-03-17 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 865 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 MARS 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Claude souhaite emprunter par billets pour un montant total de 865 700 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-328	367 000 \$
2021-328	498 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-328, la Municipalité de Saint-Claude souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	225 200 \$	
2024.	231 200 \$	
2025.	46 500 \$	
2026.	47 800 \$	
2027.	49 100 \$	(à payer en 2027)
2027.	265 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-328 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

PLAN DE MESURE D'URGENCE - PLANIFICATION DE RENCONTRE AVEC LES BÉNÉVOLES

Les membres du conseil désirent organiser une rencontre avec les membres bénévoles de l'OMSC.

La date prévue sera le 13 avril 2022 à 18h30.

2022-03-18 SAISIE- TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale annonce aux membres du conseil qu'un contribuable fait défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien on et résolu

D'autoriser le maire à signer tous les documents requis pour le dossier présenté afin que la firme d'huissier puisse procéder pour paiement.

De mandater l'étude Huissier de Sherbrooke de procéder pour le dossier à moins de règlements avant la transmission.

Dossier no client : 649 et 2019.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions sur le règlement pour l'implantation du poste de lavage, la murale et le retour des soirées de danse.

2022-03-19 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont bien vu et lu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 2022000105 au 202200197 un montant total de 215 725,90\$ et la facture de (Dany Maurice, sa compagnie pour déneigement).

QUE les paies du mois de février 2022 pour un total 24 669,48\$.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de février 2022.

VARIA

Aucun point

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20h55.

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-
trésorière